

OCBM de Liège-Verviers du 3 mai 2022 : document préparatoire au point 2.1.

Connexion de Marchin au réseau structurant intercommunal : Création d'une liaison principale (Ohey – Haillot – Perwez –) Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard - Huy

La Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) ambitionne que chaque commune soit desservie par le réseau structurant d'ici 2030 (chantier n°10). Le réseau structurant intercommunal de transport en commun se compose du réseau ferroviaire et du réseau de bus express complété de lignes principales. Il permet de relier les pôles wallons entre eux et chaque commune à son pôle principal sur base de la structure territoriale.

L'Autorité Organisatrice du Transport a établi une méthodologie pour étudier la connexion progressive des communes non encore reliées au réseau structurant ferroviaire et Express. Cette méthodologie, présentée à l'Organe de Consultation du bassin de mobilité de Namur le 18 mai 2021, priorisait le besoin de connecter Ohey au réseau structurant de transport en commun. Une liaison « Perwez - Haillot - Ohey - Coutisse – Andenne » a ainsi été proposée pour information en OCBM de Liège-Verviers le 21 octobre 2021 et pour avis en OCBM de Namur le 18 novembre 2021.

A l'issue de ce dernier OCBM, l'Organe a émis :
« un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour une nouvelle liaison structurante principale unidirectionnelle « Perwez - Haillot - Ohey - Coutisse – Andenne » conformément à la fiche tactique établie par l'AOT.
Sur cette base, la commune de Ohey sera considérée à ce stade au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public.

L'Organe prend acte que le potentiel de mobilité vers Marchin et Huy depuis Ohey sera étudié dans le cadre de la connexion de la commune de **Marchin** au réseau structurant de transport public.

Une fois établie l'offre cible pour la connexion de la commune de Marchin, l'Opérateur de Transport de Wallonie réalisera l'étude opérationnelle de mise en oeuvre de la liaison Ohey – Andenne et de celle connectant Marchin au réseau structurant intercommunal. »

En guise de suivi, la présente note expose les résultats pour la connexion de la commune de **Marchin** au réseau structurant intercommunal, suite à différents ateliers organisés par l'Autorité Organisatrice du Transport avec les communes de Marchin, Ohey et Huy, le GAL Pays des Condruses et l'OTW.

1. Diagnostic de mobilité

1.1. Demande de mobilité

Commune de Marchin

Les flux domicile-travail sont largement orientés vers Huy, puis vers Liège, Bruxelles et Namur.

Les flux domicile-écoles supérieures sont orientés vers Liège.

Les flux domicile-écoles secondaires restent autant internes à Marchin qu'orientés vers Huy.

Les flux pour les autres motifs ont été identifiés par les parties prenantes :

- Santé : vers Huy
- Commerciaux : vers Ben Ahin, le centre de Huy et la vallée du Hoyoux
- Culturel : au sein de Marchin (Grand-Marchin) ou vers Huy ;
- Loisirs : vers Clavier.

En conséquence, nous identifions la commune de Huy comme pôle de destination principal de la commune de Marchin. Liège est le second pôle de destination identifié pour cette commune.

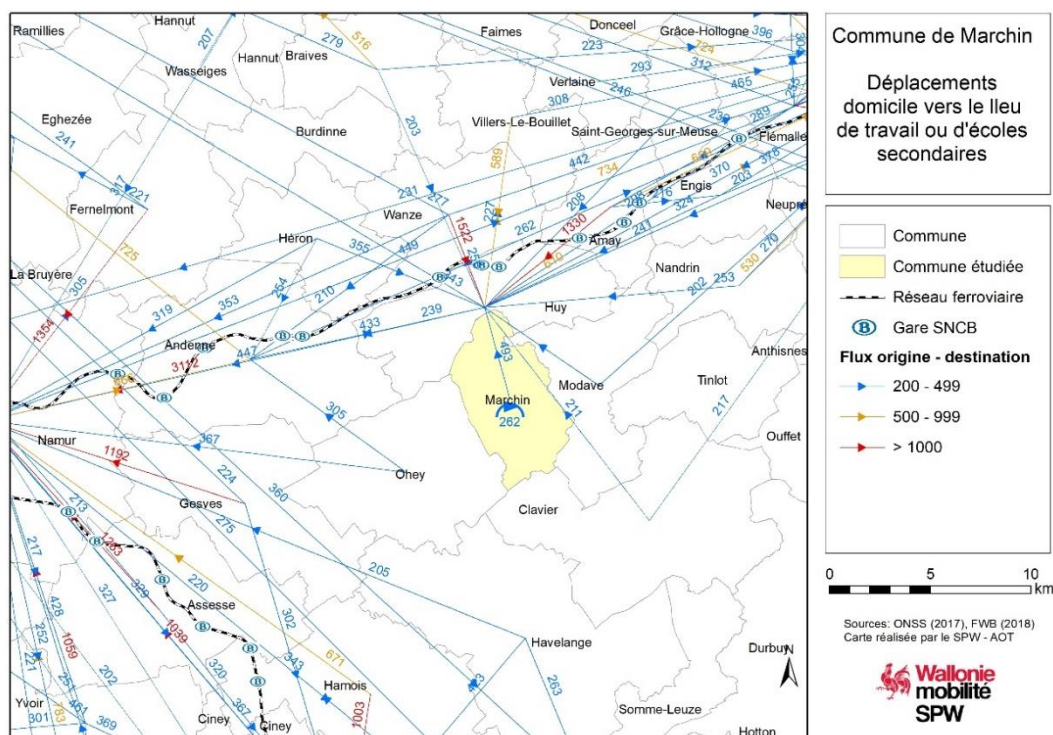


Figure 1: Flux de travailleurs et scolaires depuis ou vers Marchin (SPW-AOT, 2022).

Commune d'Ohey

Les flux domicile-travail sont largement orientés vers Namur, puis vers Andenne. Les flux domicile-écoles supérieures sont eux orientés tant vers Namur que vers Liège.

Les flux domicile-écoles secondaires sont quant à eux orientés vers Andenne et Ciney principalement. Namur, Marchin et Huy suivent.

D'un point de vue culturel et de santé, les pôles de Namur, Andenne et Huy ont été mis en évidence par les parties prenantes locales.

Outre le besoin de connexion vers Andenne et Namur, auquel répond le projet de nouvelle liaison structurante principale unidirectionnelle « Perwez - Haillot - Ohey - Coutisse – Andenne », des besoins de mobilité vers Marchin et Huy sont identifiés pour des besoins scolaires et culturels.

1.2. Offre de mobilité actuelle

Commune de Marchin

Concernant le besoin identifié entre les communes de Marchin et Huy, la zone est actuellement desservie par la ligne de bus TEC **126a** qui offrent des variantes desservant Marchin proposent 13 parcours non cadencés entre 6h et 19h30 vers Huy en période de vacances scolaires, permettant la plupart du temps de prendre une correspondance ferroviaire IC en gare de Huy (vers Liège et Namur étant donné que les trains IC cadencés se croisent en gare de Huy).

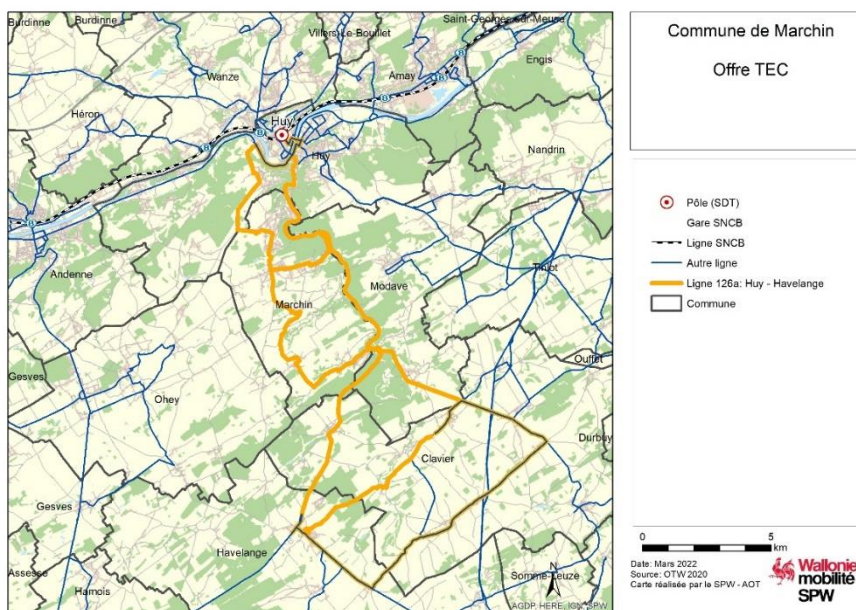


Figure 2 : Variantes de l'offre de la ligne TEC n° 126a (OTW, 2021).

Au regard de cette offre, nous constatons que l'offre entre Marchin et Huy ne correspond que partiellement à une offre structurante préconisée par le chantier 10 de la Stratégie Régionale de Mobilité « connecter les pôles wallons entre eux et le territoire wallon aux pôles ». Celle-ci prône, à l'horizon 2025, 1 bus par heure par sens en période de vacances scolaires adapté selon la demande réelle et via un itinéraire unique.

Commune d'Ohey

En ce qui concerne les besoins scolaires ou culturels identifiés pour la commune de Ohey vers Marchin et Huy, aucune offre actuelle n'est existante.

2. Création d'une liaison principale

Huy a été identifié comme pôle de destination principal pour la commune de Marchin.

L'extension depuis Ohey (le pôle de destination secondaire pour Ohey étant Huy) présente l'opportunité de cumuler le potentiel de la liaison intercommunale. De plus, il en est de même grâce à l'organisation de correspondances ferroviaires IC en gare de Huy vers Liège, Namur et Bruxelles permettant de contribuer à l'objectif de transfert modal pour des déplacements de plus longues distances.

Pour rappel, le réseau structurant intercommunal se compose prioritairement du réseau ferroviaire ou du réseau Express. En l'absence d'offre ferroviaire dans la commune et là où une offre Express n'est pas adaptée, la connexion au réseau structurant se réalise par une liaison principale connectant directement le pôle principal de destination ou en rabattement sur les réseaux ferroviaires ou Express à proximité. Une liaison structurante principale présente les caractéristiques suivantes :

- Directe, principalement sur voiries régionales
- Nombre d'arrêts limité (1 par localité traversée)
- Cadencé, afin d'être lisible et de permettre une intermodalité avec l'offre ferroviaire elle aussi cadencée.

En intégrant l'offre actuelle à améliorer entre Marchin et Huy (variante de la 126a), nous proposons la création d'une liaison principale reliant les villages de Ohey, Haillot, Perwez (extension unidirectionnelle à la commune de Ohey en heures de pointe), Marchin, Bellegrade (commune de Marchin) à Huy via le quartier de Saint-Léonard et, en heures de pointes, jusqu'au parc d'activités économiques de Tihange à l'est de Huy.

• **(Ohey – Haillot – Perwez -) Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard - Huy**
(Création)

- Les niveaux de service cible pour cette liaison principale sont :
 - 1 passage cadencé par heure par sens en semaine de 6h à 20h entre Marchin et Huy
 - avec une extension unidirectionnelle depuis Ohey et vers Tihange en heure de pointe, soit :
 - de 6h à 9h depuis Ohey vers Tihange ;
 - de 16h à 19h depuis Tihange vers Ohey.
 - 1 parcours toutes les deux heures par sens le samedi entre Marchin et Huy.
- La liaison permet de rejoindre en correspondance IC organisée en gare de Huy:
 - prioritairement Liège (depuis Marchin)
 - si possible, Namur et Bruxelles (depuis Marchin), ce qui semble réaliste au vue de l'offre SNCB actuelle.
- La liaison dessert également le zoning commercial de Ben-Ahin et le Parc d'Activités Economiques de Tihange (commercial et industriel) en semaine en heures de pointe uniquement.

Cette liaison permettrait de répondre aussi :

- à une demande scolaire depuis Ohey moyennant une distance d'environ 1,4 km à parcourir entre le centre de Marchin et l'école (sous réserve des résultats de l'étude opérationnelle de l'OTW pour la mise en œuvre de cette nouvelle ligne principale) ;
- à une demande pour motifs de santé de rejoindre l'hôpital de Huy moyennant une distance d'environ 650m à parcourir. Celle-ci peut être aussi effectuée en correspondance avec la ligne de bus 102 Cit'huy Bus (circulant toutes les demi-heures entre 9h et 18h du lundi au samedi).

Les attentes régionales sont détaillées dans la **fiche tactique cible en annexe** et représentent une compensation régionale complémentaire de l'ordre de 150.000€ par an pour une augmentation de +40.000 km par an, sous réserve des résultats de l'étude opérationnelle par l'OTW.

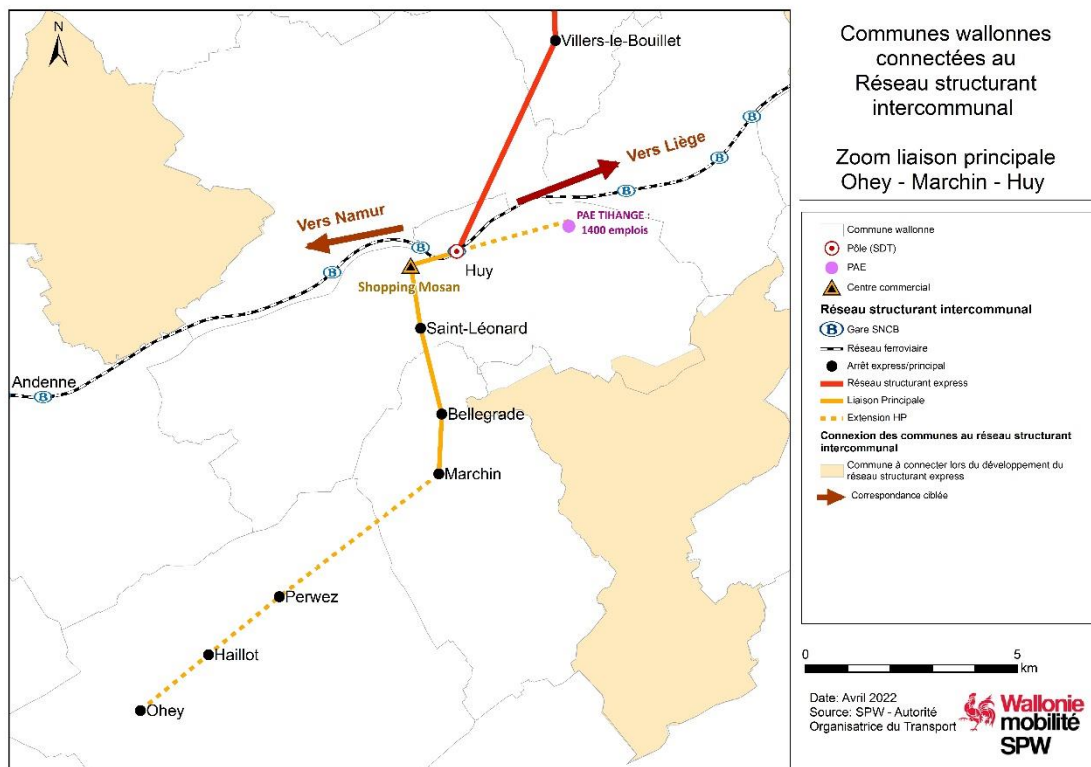


Figure 2: Nouvelle liaison principale « (Ohey – Haillot – Perwez –) Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard – Huy(-PAE Tihange) » (SPW-AOT, 2022)

3. Etude future de redéploiement de la zone de Huy

Cette nouvelle liaison ne permet cependant pas de connecter le sud de la commune de Marchin ni de répondre aux enjeux scolaires, culturels, et de loisirs avec les communes voisines de Clavier ou de Modave.

Complémentaire à la création de cette liaison principale, l'étude de redéploiement de l'ensemble des lignes TEC de la zone autour de Huy est programmé en 2026, dont les communes de Marchin, Clavier et Modave font partie¹.

¹ Cfr document préparatoire 3.1. « Mise à jour de la programmation des redéploiements dans le bassin de Liège-Verviers »

Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour une nouvelle liaison structurante principale « (Ohey – Haillot – Perwez -) Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard – Huy » conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport.

Sur cette base, la commune de Marchin sera considérée à ce stade au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public.

L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison.

L'Organe prend acte que le potentiel de mobilité depuis le sud de la commune et vers les communes voisines sera étudié dans le cadre de l'étude de redéploiement autour de Huy programmée en 2026.